



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE GARRIGUES CAMPAGNE
Séance du Mercredi 21 Février 2024**

Date de la convocation du comité et affichage :
12 Février 2024

Nombre de membres :

En exercice : **48**
Présents : 35
Représentés : 7
Absents : 6
Qui ont pris part au vote : 42

Vote :

Pour	42
-------------	-----------

Contre	0
---------------	----------

Abstention	0
-------------------	----------

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi vingt et un février à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi dans la salle du Pic saint-Loup à BEAULIEU, sous la Présidence de M. Jacques GRAU.

Étaient présents : ANTOINE Pierre, ARMAND Jean-Claude, BASCOU Éric, BERGER Rose-Marie, BEZIAT Patrick, BOTTRAUD Marie-Anne, CARRERE Christophe, CASTANIÉ Geneviève, COURNET Serge, DE MONTGOLFIER Isabelle, DEVRIENDT Denis, DEWINTRE Thierry, DOMENECH Jean-Marie, ESCURET Serge, ESPINOSA Gérard, GALABRUN BOULBES Jackie, GAUD Jean-Claude, GLEIZES Guy, GRAU Jacques, GRAVEGEAL Jacques, IMBERT Jean-Claude, JEANJEAN Christian, LAFFORGUE Frédéric, LAGARDE Philippe, LECHEVALIER Stève, LOUCHE Christian, MARTINEZ Antoine, MARY Patrick, MAZOLLIER Élisabeth, MOYNIER Arnaud, PECOUL Jean-Michel, PELLET Yvon, PEYRIERE Lionel, RAYMOND Joël, ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès.

Pouvoirs de : ALIAGA Rémi à PÉCOUL Jean-Michel, BALAZUN Geniès à DOMENECH Jean-Marie, DACHEUX Jean-Philippe à GALABRUN BOULBES Jackie, MARTINEZ Lionel à CARRERE Christophe, MATHERON Françoise à PEYRIERE Lionel, MEISSONNIER Jean-Luc à MAZOLLIER Élisabeth, QUINET Thomas à DEVRIENDT Denis.

Absents : BASCOUL Julien, CAUSSIL Frédéric, GARCIA Michel, NADAL Karine, PENSO Éric, REVOL René.

Secrétaire de séance : Mme Jackie GALABRUN BOULBES

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la présente séance

**Objet : Délibération N° 2024-02-21-01
Adoption du programme Travaux du SMGC pour l'exercice 2024.**

M. Serge ESCURET Vice-Président Délégué expose que suite au questionnaire transmis aux Communes, Intercommunalités et Agences du Conseil Départemental, destiné à recenser leurs programmes de voirie 2024, la Commission chargée de la programmation des travaux de l'exercice s'est réunie le 07/02/2024 afin d'arrêter la liste des propositions d'opérations à réaliser au titre de l'exercice 2024.

La proposition de programme d'opérations nouvelles arrêté à 1 800 000 € H.T est décomposée comme suit :

- | | |
|--|---------------|
| • Assas : impasse du château (renouvellement) | 37 000 euros |
| • Beaulieu : rue du Parc (renouvellement et maillage) | 110 250 euros |
| • Castelnau : Centre ancien (renouvellement) | 162 000 euros |
| • Castries : Place du Cartel (renouvellement) | 374 400 euros |
| • Clapiers : rue du Château (sup double réseau) | 17 500 euros |

• Montaud : chemin du bois (renforcement)	26 500 euros
• Montaud : rue de la Fontaine (renouvellement)	197 600 euros
• Saint-Bauzille : rte des Platanes (sup double réseaux)	6 500 euros
• Saint-Geniès : Rue de la Barrière (renouvellement)	73 000 euros
• Saint-Jean : rue de la Vieille Poste (renouvellement)	176 800 euros
• Teyran : Rue des Rouges Gorges (maillage)	63 000 euros
• RD 109^{E1} : rte d'Assas (renouvellement)	127 950 euros
❖ Castries : réfection intérieure réservoir bas-service	127 500 euros
❖ Crouzette : réfection bâtiment exploitation	50 000 euros
❖ Service Usines :	50 000 euros
❖ Imprévus :	200 000 euros

➤ **Montant programme d'investissement 2024 : 1 800 000 euros**

Monsieur le Vice-président précise que ces projets, établis sur la base d'une estimation provisoire feront l'objet individuellement avant leur mise en œuvre d'une étude détaillée par le BET CEREG en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux du SMGC.

Après examen et présentation du projet des diverses opérations, Monsieur le Vice-Président propose :

- De valider la liste relative à la programmation des travaux de l'exercice 2024 ci-dessus.
- Que les opérations précitées fassent l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2024 du Syndicat, chapitres 21 et 23.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu, Monsieur le Président soumet le projet au vote à l'assemblée qui adopte à l'unanimité (0 abstentions, 0 voix contre) la proposition formulée.

Ainsi fait et délibéré,
les jours, mois et an que dessus.
Signé par les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Président

Jacques GRAU

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 034-253400725-20240221-2024_02_21_01-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (articles R 421-1 et 421-2 du Code de la justice Administrative). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.